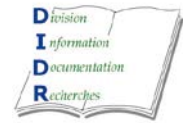


22 janvier 2018



Le camp de l'UÇK à Likoc/Likovac en 1998

Opérations armées et exactions contre des prisonniers

Résumé : Contexte du conflit de 1998-1999 au Kosovo. Organisation de l'Armée de libération du Kosovo (UÇK) dans la Drenica en 1998. Traitement des prisonniers détenus par l'UÇK au camp de Likoc.

Abstract : Context of the 1998-1999 conflict in Kosovo. Organization of the Kosovo Liberation Army (KLA) in Drenica in 1998. Treatment of prisoners held by the KLA in Likoc camp.

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Contexte du conflit.....	3
2. Organisation de l'UÇK dans la Drenica en 1998.....	6
3. Traitement des prisonniers au camp de Likoc	7
4. Condamnations d'anciens responsables du camp de Likoc	10
Bibliographie.....	12

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Contexte du conflit

Likoc (encore appelé Likovc ou Likofc en albanais, Likovac / Ликовац en serbe) est un village kosovar de la municipalité de Skënderaj/Srbica¹, dans le district de Mitrovica, appartenant à la région centrale de la Drenica (ou Drenicë). Il se situe à la limite de la municipalité de Glllogoc (aujourd'hui Drenas, en serbe : Glogovac) située plus au sud².

Selon l'ONG Human Rights Watch, la Drenica (comprenant les municipalités de Skënderaj et Glllogoc), de peuplement presque uniquement albanophone avant le conflit, est une des régions les plus touchées pendant la guerre d'indépendance du Kosovo. Dès 1997, elle est présentée par les indépendantistes albanophones comme un « territoire libéré » et par les autorités yougoslaves comme un foyer du « terrorisme albanais ». A partir de janvier 1998, la Drenica est fortement disputée entre les insurgés kosovo-albanais de l'Armée de libération du Kosovo (UÇK³) et les forces gouvernementales yougoslaves (serbes⁴). Des affrontements de « basse intensité » se poursuivent entre janvier et septembre, date à laquelle 14 policiers sont tués dans un affrontement, entraînant une série de représailles gouvernementales : des civils sont tués par les forces gouvernementales dans les villages d'Obri e Epermë/Gornje Obrinje (municipalité de Glllogoc, près de Likoc, voir ci-après) et Golubovac (municipalité de Klinë) et des centaines d'autres sont détenus et victimes de mauvais traitements au poste de police de Glllogoc⁵.

Selon l'Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), au milieu d'août 1998, sur 50 villages de la municipalité de Skënderaj, 46 se trouvent dans la zone de combats et 18 sont abandonnés. A Glllogoc, la totalité des 36 villages se trouvent dans la zone d'affrontements et 11 sont abandonnés. Des indices suggèrent « l'utilisation de la fabrique de munitions de Skënderaj comme lieu d'internement, de torture et peut-être aussi d'exécution de prisonniers de souche albanaise [par les forces serbes] »⁶.

D'après les témoignages recueillis en 2009 par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) lors du procès à l'encontre de Milan Milutinović, ancien président de la Serbie, la région montagneuse entre Skënderaj et Glllogoc constitue pendant le conflit un « bastion » de l'UÇK. En 1998, une grande partie du territoire de ces deux municipalités, y compris les principales routes reliant les deux centres urbains, est « sous le contrôle de l'UÇK »⁷. Selon un rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à la suite des affrontements de 1998, les villages de Likoc, Morinë, Rezallë, Makërmal, Ticë, Plluzhinë, Acareve, Obri e Ulet et Murgë sont détruits et presque entièrement vidés de leur population. La base aérienne de Morinë (à 6 km au sud de Skenderaj et 5 km au nord de Likoc) est utilisée pendant le conflit par les forces gouvernementales⁸.

¹ La plupart des localités du Kosovo portent un double nom albanais et serbe. Le nom serbe est généralement indiqué en premier dans les documents antérieurs à la proclamation d'indépendance du Kosovo en 2008, et le nom albanais dans les documents plus récents.

² Fallingrain, "Likoc, Kosovo Page", n.d. Carte Gizi Map, « Kosovo », 2007.

³ *Ushtria Çlirimtare e Kosovës* (UÇK) en albanais, acronyme OVK en serbe, ALK en français, KLA en anglais.

⁴ En 1998-1999, la République de Serbie est la composante principale de la Fédération yougoslave, à côté du Monténégro ; la région albanophone du Kosovo, privée de son autonomie depuis 1989, dépendant de la Serbie. Les forces gouvernementales, désignées comme « yougoslaves » ou « serbes », sont l'Armée fédérale yougoslave (*Vojska Jugoslavija*, VJ) et les forces du ministère de l'Intérieur de Serbie (*Ministrarstvo Unutrasnjih Poslova*, MUP). Voir Human Rights Watch (HRW), "Under Orders War Crimes in Kosovo", 26/10/2001, § "Forces of the Federal Republic of Yugoslavia".

⁵ Human Rights Watch (HRW), "Under Orders War Crimes in Kosovo", 26/10/2001, ch.5 "Drenica Region - Glogovac (Glllogoc) and Srbica (Skënderaj) Municipalities".

⁶ Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), « Kosove : situation au début septembre 1998 », 09/1998.

⁷ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), "Prosecutor v. Milutinovic et al. (Judgment) - Volume 2, IT-05-87-T, International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia (ICTY)", 26/02/2009, § 567.

⁸ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), « Kosovo/Kosova : 'As seen, as told' », 01/06/1999, chap. « Srbica/Skenderaj - Villages in the Marina-Makrmalj area, south of Srbica town ».

Les bulletins quotidiens du Kosova Information Center (KIC), organe de l'autorité politique parallèle indépendantiste de la « République du Kosovo »⁹, mentionnent plusieurs opérations militaires en août et septembre 1998 dans la Drenica :

- Le 2 août 1998, l'armée et la police gouvernementales attaquent plusieurs villages (Llaushë, Çubrel, Vitak, Klinë, Padalishtë, Runik, etc.) dans l'ouest et le nord-ouest de la municipalité de Skënderaj. Un bombardement fait quatre tués à Shtuticë (municipalité de Glllococ, à 7 km à l'est-nord-est de Likoc)¹⁰. Le 3 août, l'offensive se poursuit dans l'ensemble de la Drenica, notamment vers Palluzhë, Tërstenik, Rrezallë, Morinë et Krushec (municipalités de Skënderaj et Glllogoc, autour de Likoc)¹¹. Le 4 août, les opérations continuent tandis que des milliers de civils s'enfuient vers des régions plus sûres. Murat Musliu, militant du Conseil des droits de l'homme et des libertés (acronyme anglais : CDHRF) à Likoc, fait savoir au KIC que des combats sont en cours à Polac et à Morinë, sur la route de Rrezallë à Likoc¹².
- Le 5 août, les attaques se poursuivent sur Likoc, Rrezallë, Morinë et Llaushë. La presse serbe annonce la prise de Llaushë, présentée comme une base importante de l'UÇK, par les forces gouvernementales. Plus de 30 000 civils de Drenica se réfugient à Mitrovica¹³. Pendant la nuit du 5 au 6, les forces serbes tirent des roquettes sur les villages de Likoc et Rrezallë¹⁴. Ces deux villages sont encore en flammes le 7 août¹⁵. Le 8 août, le KIC publie un bilan des affrontements dans la Drenica : sept villages sont presque entièrement détruits, ainsi que plusieurs maisons, boutiques et bâtiments publics à Likoc¹⁶. En tout, 46 maisons, l'école élémentaire et le centre communautaire de ce village ont été brûlés¹⁷.
- Le 11 août, le KIC annonce que la situation en Drenica est redevenue calme et que la police serbe s'est retirée de Likoc, Makërmal, Rrezallë et Rakinica¹⁸.
- Le KIC ne mentionne pas de nouvelle opération des forces serbes jusqu'au 11 septembre dans la région comprise entre Skënderaj et Glllogoc. A cette date, une action fait de 2 à 3 tués et 6 à 16 blessés à Rrezallë : plusieurs fermes et villages sont endommagés. Le 12 septembre, plusieurs attaques des forces serbes sont signalées à Plluzhinë, Ticë, Makërmal, etc., dans le sud de la municipalité de Skënderaj. Environ 30 000 personnes sont déplacées vers Vushtrri et Mitrovica. Le 13 septembre, les affrontements continuent vers Polac, Morinë et Rrezallë¹⁹.
- Le 18 septembre vers 14h, des affrontements sont signalés près de Likoc entre des combattants de l'UÇK et des forces serbes arrivant par le village de Makërmal (à 3,5 km à l'est de Likoc)²⁰.
- Le 20 septembre, des combattants de l'UÇK occupent le camp de personnes déplacées de Qirez (ou Çirez, dans la municipalité de Skënderaj, à 12 km à l'est de Likoc) et séquestrent les participants à une réunion des partis indépendantistes civils (LDK, PSHDK, PLK, PNDSh, PNDShK, PPSH et BSPK), entraînant des protestations des partis kosovars²¹.

⁹ Compte tenu du contexte, les informations fournies par les sources gouvernementales yougoslaves d'une part, par les mouvements indépendantistes de l'autre, sont à prendre sous toutes réserves. Le « gouvernement » kosovar de 1998-1999 se rattache au mouvement indépendantiste non armé dirigé par le « président de la République » Ibrahim Rugova et la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), indépendants de l'UÇK. Voir Hellenic Resources Network, « Kosova Information Center (KIC) », n.d.

¹⁰ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1509, 98-08-02", 02/08/1998

¹¹ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1510, 98-08-03", 03/08/1998.

¹² Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1511, 98-08-04", 04/08/1998.

¹³ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1512, 98-08-05", 05/08/1998.

¹⁴ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1513, 98-08-06", 06/08/1998.

¹⁵ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1514, 98-08-07", 07/08/1998.

¹⁶ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1515, 98-08-08", 08/08/1998.

¹⁷ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1509, 98-08-09", 09/08/1998.

¹⁸ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1518, 98-08-11", 11/08/1998.

¹⁹ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1550, 98-09-12", 12/09/1998.

²⁰ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1556, 98-09-18", 18/09/1998.

²¹ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1560, 98-09-22", 22/09/1998.

- Le 21 septembre, vers 7h du matin, un affrontement entre la guérilla et les forces serbes est signalé dans le centre de Likoc ainsi que vers Palluzhë, Makërmal et autres villages du secteur²². Le 22 septembre, les forces serbes, appuyées par l'aviation, lancent une série d'opérations dans la Drenica (dans les municipalités de Skënderaj, Glllogoc, Mitrovica, Vushtrri et Obiliq), notamment autour de Qirez, où les politiciens sont toujours détenus, mais aussi vers Tërstenik et Gllobar (aujourd'hui Bletar, municipalité de Glllogoc), à l'est de Likoc. Leur principale base se trouve à l'usine Ferronickel de Glllogoc²³ qui sert en même temps de lieu de détention²⁴. L'offensive se poursuit le 23 septembre vers Qirez d'une part, vers Rrezallë et Morinë (au nord de Likoc) de l'autre²⁵. Les 24 et 25, les forces serbes avancent vers Likoc et prennent position à Baicë pour bombarder les villages environnants²⁶. Entre 60 et 300 Kosovars albanais, capturés entre le 22 et le 25 septembre, sont détenus au poste de police de Glllogoc et, d'après des témoins, semblent avoir été victimes de tortures²⁷.
- Selon l'ONG Humanitarian Law Center (HLC), c'est le 25 septembre 1998 que les forces de l'armée yougoslave et du ministère de l'Intérieur de Serbie lancent une offensive contre l'UÇK dans les villages à l'ouest de Glllogoc, y compris Likoc/Likovac, Obri e Epërme/Gornje Obrinje, Abri e Ulet/Donje Obrinje et Tërdec/Trdevac. 6 hommes des forces du ministère de l'Intérieur sont tués par la guérilla à Likoc et à Abri e Ulet/Donje Obrinje. Le 26 septembre, 27 civils, femmes, enfants et hommes âgés, sont abattus à Obri e Epërme/Gornje Obrinje (municipalité de Glllogoc, à 3,7 km au sud de Likoc) par les forces gouvernementales²⁸.
- Selon le KIC, dans la nuit du 28 au 29 septembre, les villages de Likoc et Obri e Epërme sont bombardés par les forces serbes²⁹.
- Le 30 septembre, un véhicule de la Croix-Rouge internationale explose sur une mine entre Likoc et Obri e Epërme : un médecin albanais est tué, trois autres membres des services médicaux sont blessés. Le même jour, le KIC signale que les forces serbes ont repris le bombardement d'Obri e Epërme et que 17 véhicules blindés sont arrivés à Likoc³⁰. Le 1^{er} octobre, les forces serbes basées à Likoc continuent de bombarder d'autres localités du secteur³¹.

En octobre 1998, selon les informations recueillies ultérieurement par le TPIY, la plus grande partie de la région entre Skënderaj et Glllogoc est aux mains des forces gouvernementales mais, au cours du printemps 1999, ce territoire est de nouveau repris par l'UÇK qui entretient plusieurs brigades actives à Gradica, Likoc, Prekaz i Poshtëm/Donje Prekaze, Glllogoc, Vojnika/Voçnjak et dans la ville de Skënderaj³².

Selon Human Rights Watch, les protestations de la communauté internationale après le massacre du 26 septembre 1998 à Obri e Epërme/Gornje Obrinje, suivies par l'arrivée d'observateurs de l'OSCE en janvier 1999, permettent de limiter les exactions sans les éliminer complètement³³. Dans la Drenica, les descentes de police dans les villages et les déplacements de populations se poursuivent pendant l'hiver 1998-1999, et après le retrait des observateurs de l'OSCE, le 19 mars 1999, les habitants sont soumis à un

²² Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1559, 98-09-21", 21/09/1998.

²³ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1560, 98-09-22", 22/09/1998.

²⁴ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1561, 98-09-23", 23/09/1998.

²⁵ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1561, 98-09-23", 23/09/1998.

²⁶ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1563, 98-09-25", 25/09/1998.

²⁷ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1563, 98-09-25", 25/09/1998.

²⁸ Humanitarian Law Center, "We Need to Know: Gornje Obrinje, September 26, 1998", 24/06/2010.

²⁹ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1567, 98-09-29", 29/09/1998.

³⁰ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1568, 98-09-30", 30/09/1998.

³¹ Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1569, 98-10-01", 01/10/1998.

³² Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), "Prosecutor v. Milutinovic et al. (Judgment) - Volume 2, IT-05-87-T, International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia (ICTY)", 26/02/2009, § 567 et notes.

³³ Human Rights Watch (HRW), "Under Orders War Crimes in Kosovo", 26/10/2001, § "The Deployment of the Kosovo Verification Mission".

régime de « terreur », la police et les paramilitaires serbes, appuyés par l'armée, procédant à des exécutions sommaires et expulsions massives de population entre mars et juin 1999³⁴. Après l'échec des négociations de Rambouillet (France) en mars 1999, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ordonne une campagne de bombardements aériens contre la Serbie, du 24 mars au 10 juin 1999, qui oblige les forces yougoslaves à se retirer du Kosovo entre le 10 et le 20 juin 1999³⁵.

2. Organisation de l'UÇK dans la Drenica en 1998

Selon Human Rights Watch, jusqu'au début de 1998, la guérilla de l'UÇK consiste en une série de petits groupes de villageois, peu structurés, sans chaîne de commandement bien définie, chaque zone opérationnelle ayant ses propres filières de financement et d'armement. A partir du milieu de 1998, son organisation se renforce avec, notamment, l'arrivée de 133 transfuges de l'armée fédérale yougoslave. Le communiqué n°51 publié par le quartier général de l'organisation le 26 août 1998 déclare que « L'UÇK est une armée institutionnalisée et organisée, devenant de plus en plus professionnelle et prête à combattre jusqu'à la victoire ». Un commandement central est institué pour coordonner les actions militaires, réunir des soutiens à l'étranger et répartir les ressources entre les zones opérationnelles. Dans chaque zone, le commandant dirige les opérations militaires et rend des décrets³⁶.

Selon Human Rights Watch, les sept zones opérationnelles sont : Drenica, Shala (Mitrovica), Dukagjin, Llap (Podujevë/Podujevo), Nerodine (Ferizaj/Uroševac), Kacanik et Pastrok. La zone de Drenica, comprenant les municipalités de Gillogoc, Skënderaj, Malishevë et Klinë, est dirigée par Sami Lushtaku³⁷.

Le site de la Commission des anciens combattants, invalides et victimes de guerre du Kosovo reconnaît quatre brigades actives dans la zone opérationnelle de Drenica :

- Brigada 111 "ADEM JASHARI"
- Brigada 112 "ARBEN HALITI"
- Brigada 113 "MUJË KRASNIQI"
- Brigada 114 "FEHMI LLADROVCI"³⁸

Un ancien combattant de l'UÇK, connu comme « Témoin D », interrogé par le tribunal de la mission européenne EULEX en 2014 (voir 4.)³⁹, fournit quelques précisions sur le recrutement et le fonctionnement de ces brigades. Engagé dans la guérilla en 1998, à l'âge de 16 ans, il est enrôlé dans la brigade 112 où se trouvent déjà plusieurs membres de sa famille et il lui arrive d'accompagner le commandant Sami Lushtaku. Un jour (Trial International date cet événement de septembre 1998⁴⁰), Sami Lushtaku, armé d'un pistolet et d'un fusil Kalachnikov, le fait monter dans sa Jeep et le conduit à 10 ou 15 km du camp entre les villages de Dubovc et Galicë⁴¹. Arrivés là, Sami Lushtaku descend de la

³⁴ Human Rights Watch (HRW), "Under Orders War Crimes in Kosovo", 26/10/2001, ch.5 "Drenica Region - Glogovac (Gillogoc) and Srbica (Skenderaj) Municipalities".

³⁵ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), "Prosecutor v. Milutinovic et al. (Judgment) - Volume 1, IT-05-87-T, International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia (ICTY)", 26/02/2009, p. 477 à

³⁶ Human Rights Watch (HRW), "Under Orders War Crimes in Kosovo", 26/10/2001, ch.3 "Forces of the Conflict - Structure and Strategy of the KLA".

³⁷ Human Rights Watch (HRW), "Under Orders War Crimes in Kosovo", 26/10/2001, ch.3 "Forces of the Conflict - Structure and Strategy of the KLA".

³⁸ Komisioni qeveritar për njohjen dhe verifikimin e statusit të dëshmorit të kombit, invalidit të UÇK-së, veteranit, pjesëtarit të UÇK-së apo të internuarit të lutfës të Ushtrisë Çlirimtare të Kosovës, "Zona Operative e Drenicës", n.d.

³⁹ EULEX : mission d'état de droit mandatée par l'Union européenne, à partir de 2008, pour superviser la justice, la police et les douanes du Kosovo.

⁴⁰ Trial International, "Sami Lushtaku", 02/06/2016

⁴¹ Dubovc et Galicë sont deux villages de la municipalité de Vushtrrin, à la limite de celle de Skënderaj, à 10 ou 15 km au nord-est de cette ville et plus de 20 km de Likoc ; Prekaz e Epërme (Gornje Prekaze), citée plus loin,

voiture et deux combattants de l'UÇK en uniforme lui amènent un prisonnier aux mains liées : Lushtaku identifie le prisonnier et lui tire trois balles de pistolet dans la tête. Les maquisards emportent le cadavre vers la montagne tandis que Sami Lushtaku et le témoin remontent dans la voiture et repartent vers Prekaz⁴².

Le « Témoin D » déclare aussi qu'à cette époque, il était un sympathisant de la Ligue démocratique du Kosovo (*Lidhja Demokratike e Kosovës*, LDK) et affichait un portrait d'Ibrahim Rugova mais que cette habitude déplaisait aux cadres de la brigade qui lui ont demandé de s'en débarrasser : le « Témoin D » choisit alors de quitter la brigade 112 pour rejoindre la brigade 114⁴³.

3. Traitement des prisonniers au camp de Likoc

Selon Human Rights Watch, à partir de 1998, l'UÇK instaure une police militaire et des tribunaux bien que leur fonctionnement soit parfois aléatoire : ces structures ne se mettent pleinement en place que pendant le cessez-le-feu allant de décembre 1998 à mars 1999⁴⁴. Human Rights Watch relève toutefois que :

*« Malgré l'existence de ces structures, il n'y a aucun cas connu de soldat de l'UÇK ayant été sanctionné pour des exactions à l'encontre de civils ou de membres des forces gouvernementales ayant cessé de jouer un rôle actif dans les hostilités »*⁴⁵.

Au cours de l'année 1998, la Croix-Rouge internationale et l'ONG Humanitarian Law Center enregistrent la disparition de 97 à 103 civils serbes dans les zones d'opérations de l'UÇK⁴⁶. Dans la région de Drenica située autour du camp de Likoc, le nombre de disparus serbes est estimé à 20 personnes environ pour l'ensemble du conflit. Des fouilles entreprises en octobre 2014, sur l'emplacement allégué d'un charnier, ne donnent pas de résultats⁴⁷.

Le 23 mai 1998, l'officier serbe Ivan Bulatovic, commandant de la police de Gillogoc, est enlevé dans un train par des combattants de l'UÇK en uniforme et conduit à Likoc⁴⁸. D'après des témoignages présentés ultérieurement lors du procès du « groupe de Drenica » (voir 4.), au cours de sa détention qui s'achève par son exécution sommaire, il est amené à plusieurs reprises sur la place du marché du village, ses gardiens invitant publiquement les habitants à le battre : le prisonnier est ainsi frappé et giflé⁴⁹. Sahit Jashari, un des membres du « groupe de Drenica », est accusé d'avoir pris part à ces violences : toutefois, lors du procès en appel de 2015, le témoin revient sur ses déclarations antérieures et n'est plus en mesure d'identifier Sahit Jashari⁵⁰.

Des Kosovars albanais sont également visés par les représailles de l'UÇK : le communiqué n°53 publié le 18 septembre par l'état-major de l'organisation annonce que dans plusieurs zones dont la Drenica, « des actions de représailles, sous différentes formes, ont été conduites contre les éléments collaborationnistes qui se sont mis au service des forces d'occupation [serbes] »⁵¹.

se trouve au nord de Skënderaj et à 5 km environ à l'ouest du lieu présumé de l'exécution. Voir Carte Gizi Map, « Kosovo », 2007.

⁴² IndeksOnline, « Dëshmitari D: Sami Lushtaku vrau një njeri », 11/11/2014.

⁴³ IndeksOnline, « Dëshmitari D: Sami Lushtaku vrau një njeri », 11/11/2014.

⁴⁴ Human Rights Watch (HRW), « Under Orders War Crimes in Kosovo », 26/10/2001, ch.3 « Forces of the Conflict - Structure and Strategy of the KLA ».

⁴⁵ Human Rights Watch (HRW), « Under Orders War Crimes in Kosovo », 26/10/2001, ch.3 « Forces of the Conflict - Structure and Strategy of the KLA ».

⁴⁶ Human Rights Watch (HRW), « Under Orders War Crimes in Kosovo », 26/10/2001, § « KLA abuses in 1998 ».

⁴⁷ B92, « Prosecutor expects suspected mass grave search to continue », 09/10/2014.

⁴⁸ Balkan Insight, « Kosovo 'Drenica Group' Guerrillas Call for Acquittal », 28/04/2015.

⁴⁹ Balkan Insight, « War Crimes Claims Against Kosovo Ex-Fighters Revealed », 28/05/2013.

⁵⁰ Balkan Insight, « Kosovo 'Drenica Group' Guerrillas Call for Acquittal », 28/04/2015.

⁵¹ Befreiungsarmee Kosovos z.H. Informationsmedien, « Erklärung Nr. 53 », 18/09/1998.

Sami Lushtaku, chef de la zone opérationnelle de Drenica (voir 2.)⁵², est mis en cause pour des exactions commises pendant le conflit à l'encontre de prisonniers d'origine albanaise ou serbe. Un rapport de l'Agence nationale de renseignement de sécurité serbe (BIA), diffusé en 2003, le présente comme un des responsables du « terrorisme albanais et [du] crime organisé au Kosovo et Metochie⁵³ » :

« [Sami Lushtaku] est un des fondateurs de l'UÇK dans la région de Drenica. Il a complété son entraînement militaire en Albanie et, en 1997, pris part à des exactions et au massacre de civils serbes capturés et enfermés dans un camp du village de Likovac [Likoc], municipalité de Srbica [Skënderaj] (...) Pendant cette période [1998], il était le chef d'état-major adjoint de l'UÇK dans la Drenica, ayant son quartier général à Likovac, municipalité de Srbica, et, pendant un certain temps, il a exercé les fonctions de commandant opérationnel de cette zone d'opérations. »⁵⁴

Syleyman Selimi, un autre chef de l'UÇK dans la Drenica⁵⁵, interrogé en 2003 par les enquêteurs du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, déclare avoir réquisitionné un bâtiment à Likoc en 1998 pour y établir un hôpital de campagne mais nie qu'il ait accueilli des prisonniers : lui-même et d'autres combattants de l'UÇK, notamment Jahir Demaku, avaient constitué une unité de « police militaire » de l'UÇK à Likoc, connue sous le nom de « Tigres noirs », pour maintenir la discipline parmi les combattants mais, d'après lui, il n'existait aucun lieu de détention dans cette localité⁵⁶.

En octobre 1998 à Obrinje⁵⁷, Justin Brown, journaliste américain du magazine Christian Science Monitor, observe un point de contrôle des « Tigres noirs » qu'il décrit comme des « soldats d'élite » en uniforme, commandés par Shaban Shala⁵⁸.

Le « Témoin D », ancien combattant de l'UÇK interrogé par le tribunal d'EULEX en 2014 (voir 2.), déclare qu'il ne stationnait pas habituellement au village de Likoc mais qu'il s'y est rendu une fois, vers septembre 1998, pour rendre visite à un ami qui y avait son poste : au cours de cette visite, le témoin voit plusieurs prisonniers retenus dans l'ancien poste de police utilisé à la fois comme lieu de détention et quartier général de l'UÇK. Les prisonniers y sont enfermés dans deux salles dans des conditions apparemment pénibles⁵⁹ et l'un d'eux, qu'il a revu après le conflit, lui a alors dit qu'il était battu et maltraité parce qu'il était considéré comme un « collaborateur » (« *kolaboracionist* »)⁶⁰.

Le « Témoin A », interrogé par le tribunal d'EULEX en août 2014, civil kosovar albanais détenu au camp de Likoc en septembre 1998, déclare qu'à cette date, les chefs chargés de la surveillance des prisonniers étaient « Sylejman Selimi, Jahir Demaku, Shaban Shala, Zeqir Demaku, Muharrem Xhemajli, Sahit Jashari, Hashim Thaci, Sabit et Nuhi Geci » ainsi que d'autres personnes dont il a oublié les noms. Le témoin ajoute que certains des commandants du camp envisageaient de le condamner à mort : au cours d'une discussion, trois d'entre eux étaient favorables à son exécution et neuf d'entre eux s'y sont opposés, grâce, dit-il, à l'intervention de Nuhi Geci qui est intervenu en sa faveur. Nuhi Geci faisait des visites quotidiennes au « Témoin A » pour le tenir au courant de ces discussions et disait avoir reçu des menaces de la part des autres commandants⁶¹.

⁵² Trial International, "Sami Lushtaku", 02/06/2016.

⁵³ « Kosovo et Metochie », terme employé par les autorités serbes. La Metochie (en serbe, Metohija) correspond à la région de l'ouest du Kosovo que les Albanais appellent Dukagjin.

⁵⁴ BIA (Security Information Agency), "Albanian Terrorism and Organized Crime in Kosovo and Metohija", 09/2003.

⁵⁵ Trial International, "Sylejman Selimi", 08/05/2016 (Mis à jour le 20/09/2017).

⁵⁶ Balkan Insight, "Kosovo Ex-Guerrillas Remanded Over War Crimes", 03/06/2013.

⁵⁷ Il y a deux localités de ce nom : Gornje Obrinje (en albanais : Abri e Epërme, municipalité de Glogoc) et Donje Obrinje (Abri e Poshtme, municipalité de Skënderaj), toutes deux proches de Likoc.

⁵⁸ Christian Science Monitor, "Rebel Rebound Clouds a Deal", 22/10/1998.

⁵⁹ "Gjendja e tyre ka qenë mjaft e rëndë" peut aussi se traduire par « dans un état (médical) assez grave ».

⁶⁰ IndeksOnline, "Dëshmitari D": Sami Lushtaku vrau një njeri", 11/11/2014.

⁶¹ Express, "The witness: Hashim Thaci among those who controlled detention center", 11/08/2014. Tanjug, "Witness A: 12 KLA commanders were in charge of Likovac camp", 12/08/2014.

Le « Témoin A » mentionne de nouveau Hashim Thaçi au cours d'une audience de novembre 2014. Le témoin cite des propos de plusieurs de ses gardiens, Sylejman Selimi, Isni Thaçi, Zeqir Demaku et Jahir Demaku, qui disaient avoir été payés par Hashim Thaçi pour « tuer les espions » : les « Américains » leur versaient 500 marks allemand (250 euros) par mois à chacun pour cette tâche⁶².

Hashim Thaçi, né en 1968 à Buroje (municipalité de Skënderaj), chef politique de l'UÇK en 1998-1999, chef du Parti Démocratique du Kosovo (PDK), Premier ministre du Kosovo de 2007 à 2014, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de 2014 à 2016, est le président de la République du Kosovo depuis le 7 avril 2016⁶³. Aucun autre témoignage ne le mentionne parmi les responsables du camp de Likoc.

Peu d'informations ont pu être trouvées sur Nuhi Geci. Un article du site d'informations local Trepca.net, dont les archives sont disponibles pour la période de 2002 à 2006, le cite comme un combattant de l'UÇK originaire de Llaushë (municipalité de Skënderaj, à 8 km au nord de Likoc). En janvier ou février 1998, il avait protesté contre une déclaration de certains membres du mouvement (non nommés) qui proposaient d'éliminer plusieurs intellectuels et journalistes kosovars albanais, dont le « président » Rugova (voir 1.) : Nuhi Geci menace alors d'abandonner son fusil car, dit-il, il ne s'est pas engagé pour tuer des Albanais. Il est capturé par les forces serbes et exécuté à une date inconnue⁶⁴.

L'ONG Trial International, résumant les accusations présentées lors du procès « Drenica II », cite les principaux faits allégués à l'encontre de Sylejman Selimi et de ses coaccusés :

*« En septembre 1998, Selimi aurait infligé des mauvais traitements à un prisonnier, mentionné sous l'appellation 'témoin A' qu'il aurait battu avec ses poings et des bâtons. Il aurait ordonné au 'témoin B', un autre civil détenu au camp de Likovc, de frapper à plusieurs reprises le Témoin A avec une planche de bois, et aurait pincé les organes génitaux du Témoin A avec un instrument en métal, pour par la suite, le traîner sur le sol avec cet instrument. Entre la fin de l'année 1998 et le début de l'année 1999, Selimi, en sa capacité de membre haut placé de l'ALK, en co-perpétration avec des membres non identifiés de l'ALK aurait également agressé et violé à plusieurs reprises deux détenues albanaises au camp de détention à Likovc/Likovac (municipalité de Skënderaj/Srbica). »*⁶⁵

Le « Témoin A », cité par plusieurs médias serbes et albanais, déclare qu'au début de sa détention à Likoc, il est interrogé par Muharem Džemajli assisté de Redžep Selimi mais que par la suite, les sévices à son encontre sont pratiqués par une équipe dite des « Tigres noirs » (« Tigrat e Zi » en albanais, « Crni Tigrovi » en serbe) composée de Sylejman Selimi et des frères Demaku⁶⁶.

Le journaliste français Jean-Arnaud Dérens, spécialiste des Balkans, résume le fonctionnement du système de détention de l'UÇK en 1998-1999 :

« Dans le cadre du procès "Drenica I", Sami Lushtaku a été reconnu coupable d'un meurtre d'un civil, Sylejman Selimi, d'actes de torture et a été condamné à huit années de prison. Dans le procès "Drenica II", jugé parallèlement par le tribunal de Mitrovica, neuf autres anciens guérilleros ont été condamnés à des peines allant de trois à sept ans de prison. Tous étaient jugés pour les crimes commis dans la "prison" de Likoc, un village de Drenica, où l'UÇK détenait, interrogeait et torturait, dès l'été 1998, des "collaborateurs" supposés du pouvoir serbe. En fait, la plupart des civils passés par Likoc étaient des sympathisants de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), la formation d'Ibrahim Rugova, perçue comme rivale par la guérilla. La guérilla avait mis en place un

⁶² Balkan Insight, "Dëshmitari A: Hashim Thaçi urdhëroi vrasjen e bashkëpunëtorëve", 18/11/2014. Koha Ditore, "Dëshmitari A: Hashim Thaçi ka urdhëruar vrasjen e spiunëve", 18/11/2014.

⁶³ Présidence de la République du Kosovo, « Hashim Thaçi – Biography », n.d.

⁶⁴ Trepca.net, « Lufta pa maska », 15/04/2005.

⁶⁵ Trial International, "Sylejman Selimi", 08/05/2016 (Mis à jour le 20/09/2017).

⁶⁶ B92, "Svedok o maltretiranju članova OVK", 24/06/2014. Telegrafi, "Dëshmitari A' rrëfen për torturat që i ka përjetuar në Likoc", 24/06/2014.

véritable archipel de centre d'interrogatoire et de détention qui s'étendait jusqu'au territoire de l'Albanie voisine - avec les prisons de Cahan, Kukës, etc. Des prisonniers serbes ou roms sont également passés par ces centres de détention, principalement à l'été 1999, dans les semaines qui ont suivi la fin de la guerre, mais ils ont d'abord accueilli les "collabos" supposés. Parmi les inculpés du procès Drenica II, Sabit Geci a été relaxé, faute de preuves, alors que son nom est cité par de nombreux témoins, tant pour les crimes commis dans la prison de Likoc que dans celle de Cahan. »⁶⁷

Le 17 décembre 1998, un Kosovar albanais travaillant pour les autorités municipales de Vushtrri est enlevé par les combattants de l'UÇK et retenu prisonnier à Likoc. Des membres de sa famille peuvent lui rendre visite le 20 décembre 1998 mais, le 31 janvier 1999⁶⁸, ils sont informés que le prisonnier a été libéré la veille. Depuis cette date, celui-ci est porté disparu et l'UÇK n'a pu fournir aucune information sur son sort⁶⁹.

Le 13 janvier 1999, les observateurs de l'OSCE visitent le camp de l'UÇK à Likoc et obtiennent la libération de huit soldats de l'armée yougoslave, venus de la base de Mitrovica, qui y étaient retenus depuis un temps indéterminé. Les observateurs doivent aussi intervenir pour faire libérer des journalistes venus avec eux et que les combattants de l'UÇK menaçaient de garder prisonniers⁷⁰.

4. Condamnations d'anciens responsables du camp de Likoc

A partir de mai 2013, Sami Lushtaku, Sylejman Selimi et d'autres membres du « groupe de Drenica » font l'objet de deux procédures, dites « Drenica I » et « Drenica II », conduites par la mission européenne EULEX pour faits allégués d'exécutions sommaires, tortures et mauvais traitements à l'encontre de prisonniers d'origine serbe ou albanaise⁷¹. Plusieurs d'entre eux exercent ou ont exercé de hautes fonctions dans les institutions kosovares d'après-guerre : Sami Lushtaku est maire de Skënderaj⁷², Sylejman Selimi est devenu chef du Corps de protection du Kosovo puis ambassadeur en Albanie⁷³, Fadil Demaku, député (PDK) au Parlement du Kosovo de 2010 à 2014⁷⁴, Nexhat Demaku, maire de Drenas (Glllogoc)⁷⁵.

En mai 2015, le tribunal de district de Mitrovica, supervisé par la mission européenne EULEX, prononce un verdict de condamnation du « groupe de Drenica » pour crimes de guerre commis en août et septembre 1998 dans le centre de détention de Likoc au détriment de civils, comprenant, entre autres, des actes intentionnels de violence, traitements cruels, coups, tortures, traitements humiliants et dégradants⁷⁶.

- Sylejman Selimi, Jahir Demaku, Zeqir Demaku et Isni Thaci sont condamnés respectivement à sept ans d'emprisonnement pour le premier, six ans pour chacun des autres, pour traitements cruels, tortures et traitements humiliants et dégradants ;

⁶⁷ Jean-Arnault DERENS, « Onze anciens de l'UÇK jugés coupables de crimes de guerre au Kosovo » La Libre Belgique, 29/05/2015.

⁶⁸ Date probablement erronée : le rapport de l'OSCE date de juin 1999.

⁶⁹ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), « Kosovo/Kosova : 'As seen, as told' », 01/06/1999, chap. « Srbica/Skenderaj - Villages in the Marina-Makrmalj area, south of Srbica town ».

⁷⁰ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), « Kosovo/Kosova : 'As seen, as told' », 01/06/1999, chap. « Srbica/Skenderaj - Villages in the Marina-Makrmalj area, south of Srbica town ».

⁷¹ Trial International, "Sylejman Selimi", 08/05/2016 (Mis à jour le 20/09/2017). Id. "Sami Lushtaku", 02/06/2016. Balkan Insight, "Kosovo Ex-Guerrillas Remanded Over War Crimes", 03/06/2013. Id., "War Crimes Claims Against Kosovo Ex-Fighters Revealed", 28/05/2013.

⁷² Trial International, "Sami Lushtaku", 02/06/2016.

⁷³ Trial International, "Sylejman Selimi", 08/05/2016 (Mis à jour le 20/09/2017).

⁷⁴ Kallxo, "Demaku: Ky Rast Është Krijuar për t'i Dënuar Dy Familje", 17/05/2016. Parlement du Kosovo, "Fourth Legislation Period (12.12.2010 - 07.05.2014) – Fadil Demaku", n.d.

⁷⁵ Kallxo, "Demaku: Ky Rast Është Krijuar për t'i Dënuar Dy Familje", 17/05/2016.

⁷⁶ EULEX, "Drenica 2 Verdict", 27/05/2015.

- Agim Demaj, Bashkim Demaj, Driton Demaj, Selman Demaj, Fadil Demaku, Nexhat Demaku : trois ans d'emprisonnement chacun pour mauvais traitements à détenus ;
- Avec la confusion des peines multiples, Sylejman Selimi est condamné à une peine totale de huit ans d'emprisonnement, Jahir Demaku, Zeqir Demaku et Isni Thaci à sept ans⁷⁷.

Le procureur fait appel de la décision, estimant les sentences exagérément clémentes par rapport aux faits jugés. La procédure en appel est ouverte à l'encontre de 10 personnes : Agim Demaj, Bashkim Demaj, Driton Demaj, Selman Demaj, Fadil Demaku, Nexhat Demaku, Jahir Demaku, Zeqir Demaku, Isni Thaçi et Sylejman Selimi. Il est à noter que la plupart des accusés appartiennent à deux familles : Demaj et Demaku. L'un d'eux, Nexhat Demaku, alors maire de Drenas (Glllogoc), affirme que ce procès est « politique » et destiné à punir ces deux familles. Un autre accusé, Bashkim Demaj, déclare que le témoin a été acheté pour souiller l'honneur de leurs deux familles alors que la famille du « Témoin A », en d'autres circonstances, a bénéficié de l'aide des Demaj et que toute la Drenica peut témoigner que ces derniers n'ont jamais giflé qui que ce soit⁷⁸.

Le 3 juillet 2017, la Cour suprême du Kosovo acquitte Sami Lushtaku de l'accusation de crimes de guerre tout en maintenant sa condamnation pour « responsabilité de commandement concernant des violations alléguées de l'intégrité physique et de la santé d'un nombre indéfini de civils albanais au centre de détention de Likoc ». Sa peine est réduite de douze à sept ans d'emprisonnement⁷⁹.

Les sentences des dix autres accusés sont confirmées en appel en septembre 2017 :

- Sylejman Selimi, huit ans d'emprisonnement pour avoir torturé un prisonnier civil au camp de Likoc en 1998 et au début de 1999 ;
- Jahir Demaku, Zeqir Demaku et Isni Thaci, respectivement six ans et demi d'emprisonnement pour le premier et six ans pour les deux autres, pour avoir torturé des civils au camp de Likoc ;
- Agim Demaj, Bashkim Demaj, Driton Demaj, Selman Demaj, Fadil Demaku et Nexhat Demaku, trois ans d'emprisonnement chacun pour mauvais traitements infligés dans ce camp⁸⁰.

⁷⁷ EULEX, "Drenica 2 Verdict", 27/05/2015.

⁷⁸ Kallxo, "Demaku: Ky Rast Është Krijuar për t'i Dënuar Dy Familje", 17/05/2016.

⁷⁹ Balkan Insight, "Kosovo Ex-Commander Lushtaku Cleared of War Crimes", 03/07/2017.

⁸⁰ Balkan Insight, "Kosovo 'Drenica Group' Guerrillas' Convictions Confirmed", 04/09/2017.

Bibliographie

Sites web consultés entre le 15 et le 19 janvier 1998

Institutions internationales et européennes

Conseil de sécurité des Nations Unies, « Report of the Secretary - General on the United Nations Interim Administration Mission in Kosovo », 30/07/2015
http://www.ecoi.net/file_upload/1226_1439381394_n1523182.pdf

EULEX, Drenica 1 Verdict, 27/05/2015
<http://www.eulex-kosovo.eu/?page=2,10,228>

EULEX, "Drenica 2 Verdict", 27/05/2015,
<http://www.eulex-kosovo.eu/?page=2,10,229>

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), "Municipal Profile - Skenderaj/Srbica", 03/2014
<http://www.osce.org/kosovo/13273?download=true>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), "Prosecutor v. Milutinovic et al. (Judgment) - Volume 1, IT-05-87-T, International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia (ICTY)", 26/02/2009
<http://www.refworld.org/cases,ICTY,49a7bec12.html>

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), "Prosecutor v. Milutinovic et al. (Judgment) - Volume 2, IT-05-87-T, International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia (ICTY)", 26/02/2009
<http://www.refworld.org/cases,ICTY,49a7bf602.html>

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), « Kosovo/Kosova : 'As seen, as told' », 01/06/1999
www.osce.org/odihr/17772?download=true

Institutions nationales

Parlement du Kosovo, "Fourth Legislation Period (12.12.2010 - 07.05.2014) – Fadil Demaku", n.d.
<http://www.kuvendikosoves.org/?cid=2,158,759&secid=102&legid=4>

BIA (Security Information Agency), "Albanian Terrorism and Organized Crime in Kosovo and Metohija", 09/2003
<http://www.kosovo.net/albterrorism.html>

Komisioni qeveritar për njohjen dhe verifikimin e statusit të dëshmorit të kombit, invalidit të UÇK-së, veteranit, pjesëtarit të UÇK-së apo të internuarit të lutfës të Ushtrisë Çlirimtare të Kosovës, "Zona Operative e Drenicës", n.d.
<http://www.komveterani.net/?page=1,126>

Présidence de la République du Kosovo, « Hashim Thaçi – Biography », n.d.
<http://www.president-ksgov.net/en/biography-92>

ONG

Trial International, "Sylejman Selimi", 08/05/2016 (Mis à jour le 20/09/2017)
<https://trialinternational.org/fr/latest-post/sylejman-selimi/>

Humanitarian Law Center, "We Need to Know: Gornje Obrinje, September 26, 1998", 24/06/2010

<http://www.hlc-rdc.org/?p=13076&lang=de>

Trial International, "Sami Lushtaku", 02/06/2016,

<https://trialinternational.org/fr/latest-post/sami-lushtaku/>

Human Rights Watch (HRW), "Under Orders War Crimes in Kosovo", 26/10/2001

<https://www.hrw.org/report/2001/10/26/under-orders-war-crimes-kosovo>

Human Rights Watch (HRW), "Under Orders War Crimes in Kosovo", 26/10/2001, ch.5 "Drenica Region - Glogovac (Gllgofc) and Srbica (Skenderaj) Municipalities".

<https://www.hrw.org/legacy/reports/2001/kosovo/undword-04.htm>

Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), « Kosove : situation au début septembre 1998 », 09/1998

http://flora.ofp/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:820

Médias

Drenica Press, "FSK, në Shtabin e Përgjithshëm të UÇK-së në Likoc të Skenderajt (FOTO)", 21/12/2017

<https://drenicapress.info/fsk-ne-shtabin-e-pergjithshem-te-uck-se-ne-likoc-te-skenderajt-foto/>

Balkan Insight, "Kosovo 'Drenica Group' Guerrillas' Convictions Confirmed", 04/09/2017

<http://www.balkaninsight.com/en/article/kosovo-drenica-group-supreme-court-verdict-09-04-2017>

Balkan Insight, "Kosovo Ex-Commander Lushtaku Cleared of War Crimes", 03/07/2017

<http://www.balkaninsight.com/en/article/senior-kosovo-ex-guerrillas-war-crimes-verdict-07-03-2017>

Kallxo, "Demaku: Ky Rast Është Krijuar për t'i Dënuar Dy Familje", 17/05/2016

<http://kallxo.com/demaku-ky-rast-eshte-krijuar-per-ti-denuar-dy-familje/>

Jean-Arnault DERENS, « Onze anciens de l'UÇK jugés coupables de crimes de guerre au Kosovo » La Libre Belgique, 29/05/2015

<http://www.lalibre.be/actu/international/onze-anciens-de-l-uck-juges-coupables-de-crimes-de-guerre-au-kosovo-5568a3db3570fde9b37a9082>

Kallxo, "Sylejman Selimit edhe Tetë Vjet Burg në 'Drenica 2'", 27/05/2015

<http://kallxo.com/sylejman-selimit-edhe-tete-vjet-burg-ne-drenica-2/>

Balkan Insight, "Kosovo 'Drenica Group' Guerrillas Call for Acquittal", 28/04/2015

<http://www.balkaninsight.com/en/article/lawyers-of-drenica-group-deny-any-crimes/1458/193>

Zëri, "Shtabi i harruar i UÇK'së", 04/03/2015

<http://zeri.info/aktuale/22415/shtabi-i-harruar-i-uck-se/>

Balkan Insight, "Dëshmitari A: Hashim Thaçi urdhëroi vrasjen e bashkëpunëtorëve", 18/11/2014

<http://www.balkaninsight.com/en/article/d%C3%ABshmitari-a-hashim-tha%C3%A7i-urdh%C3%ABroi-vrasjen-e-bashk%C3%ABpun%C3%ABtor%C3%ABve/1458/175>

Koha Ditore, "Dëshmitari A: Hashim Thaçi ka urdhëruar vrasjen e spiunëve", 18/11/2014
<http://archive.koha.net/?id=3&l=33682>

IndeksiOnline, "Dëshmitari D": Sami Lushtaku vrau një njeri", 11/11/2014
<http://www.arkivalajmeve.com/Deshmitari-Drdquo-Sami-Lushtaku-vrau-nje-njeri.1047684643/>

Express, "The trial "Drenica 2" continues today", 12/08/2014
<http://www.gazetaexpress.com/en/news/the-trial-drenica-2-continues-today-35623/>

Tanjug, "'Witness A': 12 KLA commanders were in charge of Likovac camp", 12/08/2014
<http://www.infobalkans.com/2014/08/12/witness-12-kla-commanders-were-charge-likovac-camp>

Express, "The witness: Hashim Thaci among those who controlled detention center", 11/08/2014
<http://www.gazetaexpress.com/en/news/the-witness-hashim-thaci-among-those-who-controlled-detention-center-35468/>

Express, "Drenica 2 trial continues tomorrow", 10/08/2014
<http://www.gazetaexpress.com/en/news/drenica-2-trial-continues-tomorrow-35276/>

Telegrafi, "'Dëshmitari A' rrëfen për torturat që i ka përjetuar në Likoc", 24/06/2014
<https://telegrafi.com/deshmitari-a-rrafen-per-torturat-qe-i-ka-perjetuar-ne-likoc/>

B92, "Svedok o maltretiranju članova OVK", 24/06/2014
https://www.b92.net/info/vesti/index.php?yyyy=2014&mm=06&dd=24&nav_category=640&nav_id=867317

Balkan Insight, "Kosovo Ex-Guerrillas Remanded Over War Crimes", 03/06/2013
<http://www.balkaninsight.com/en/article/kosovo-war-crimes-suspects-put-in-detention-on-remand>

Balkan Insight, "War Crimes Claims Against Kosovo Ex-Fighters Revealed", 28/05/2013
<http://www.balkaninsight.com/en/article/ex-kla-members-investigated-for-killings-and-ill-treatment>

Trepca.net, « Lufta pa maska », 15/04/2005
http://www.trepca.net/kultura/libri_gani.geci/lufta_pa_maska_gani.geci.htm

Christian Science Monitor, "Rebel Rebound Clouds a Deal", 22/10/1998
<https://www.csmonitor.com/1998/1022/102298.intl.intl.1.html>

Autres

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1569, 98-10-01", 01/10/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-10-01.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1568, 98-09-30", 30/09/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-09-30.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1567, 98-09-29", 29/09/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-09-29.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1563, 98-09-25", 25/09/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-09-25.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1561, 98-09-23", 23/09/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-09-23.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1560, 98-09-22", 22/09/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-09-22.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1559, 98-09-21", 21/09/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-09-21.ksv.html>

Befreiungsarmee Kosovos z.H. Informationsmedien, "Erklärung Nr. 53", 18/09/1998
<http://www.savanne.ch/regions/kosova/uck-e53.de.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1556, 98-09-18", 18/09/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-09-18.ksv.html#11>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1550, 98-09-12", 12/09/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-09-12.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1518, 98-08-11", 11/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-11.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1509, 98-08-09", 09/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-09.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1515, 98-08-08", 08/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-08.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1514, 98-08-07", 07/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-07.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1513, 98-08-06", 06/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-06.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1512, 98-08-05", 05/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-05.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1511, 98-08-04", 04/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-04.ksv.html>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1510, 98-08-03", 03/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-03.ksv.html#03>

Kosovo Information Center, "Kosova Daily Report #1509, 98-08-02", 02/08/1998
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/1998/98-08-02.ksv.html>

Fallingrain, "Likoc, Kosovo Page", n.d.
<http://www.fallingrain.com/world/KV/25/Likoc.html>

Hellenic Resources Network, « Kosovo Information Center (KIC) », n.d.
<http://www.hri.org/news/balkans/kosova/kosovo-info.html>